

Trégueux, le 24 août 2021

Suivi : Yves LE CHANU  
N/réf : YLC / 238-2021  
V/réf : contrôle n° 2019-0161

Madame la Présidente de la  
Chambre Régionale des Comptes  
3 rue Robert d'Arbrissel  
CS 64231  
35042 RENNES Cedex

**Objet** : Réponse sur le rapport définitif concernant le contrôle de notre société

**Madame la Présidente,**

Nous accusons réception de la notification du rapport définitif, nous vous remercions pour l'attention portée aux remarques que nous avons formulées dans notre mémoire ayant trait au rapport provisoire.

Nous prenons acte des analyses et recommandations que le rapport définitif contient.

Toutefois, il nous paraît important d'apporter quelques remarques qui expriment l'esprit dans lequel nous avons œuvré pendant ces premières années d'existence de notre Société Publique Locale (SPL).

Il est indiqué dans le rapport un manque de rencontres entre la SPL et son Autorité de tutelle au travers « des comités de suivi qui ne se sont pas réunis mensuellement » or, comme indiqué dans notre mémoire, nous avons réalisé 70 réunions. Entre février 2015 et décembre 2019, il s'agit de rencontres réalisées sur différentes instances (Comité stratégique, Comité de Suivi et réunions mensuelles). Nous reconnaissons la nécessité de matérialisation par des compte rendus systématiques des réunions mensuelles et de mieux préciser par avenant la notion de « comités de suivi ». Quoiqu'il en soit, il ne peut pas être laissé entendre un manque de rencontre et de synergies dans le cadre du contrôle analogue entre les parties.

La volonté de l'entreprise, de façon constante, a toujours été d'apporter un service de qualité, le respect des salariés, dans un écosystème local, avec un budget le plus raisonnable possible pour la collectivité.

L'architecture de la SPL procède du croisement des valeurs de l'administration publique et de la performance entrepreneuriale privée, du croisement du code de commerce et du code Général des Collectivités Territoriales. De ce nouvel outil proposé par le législateur, proche des Stadtwerke Allemandes, nous avons travaillé en essayant de respecter au mieux les deux doctrines avec l'intérêt public comme guide.

Dans le rapport est fait grief d'une gestion par la pratique du pilotage de résultat, pratique tout à fait courante en matière de droit privé dans les entreprises ou à plus forte raison groupes d'entreprises. Il permet d'optimiser la répartition financière entre les filiales et la holding. Dans notre cas, cela avait pour vocation d'optimiser les coûts pour la collectivité



La Mobilité sur Saint-Brieuc Armor Agglomération

et suivre au plus près la réalité budgétaire concourant à une optimisation des dépenses publiques :

- En ne demandant pas les remboursements de charges couvertes par les produits de l'exercice (non nécessaires pour accroître les fonds propres, ...)
- En restituant la détaxe TIPCE (200 k€/an) à la collectivité dans le cadre de l'adaptation de la formule paramétrique (au même titre que pour le CICE)
- Malgré le passage du cap des 2% de kilomètres contractuels en 2016, en ne faisant pas supporter les accroissements d'offres des années 2013 à 2015 ainsi que le passage en bus articulés à coût de production supérieure sur la ligne A sauf sur l'exercice 2016 (soit 360 k€ financé au titre de 2016 mais pas les autres années).
- En modifiant l'article sur les 2% d'aléas de kilomètres permettant à la collectivité des avenants récupérant les économies de rationalisation de l'offre de 2017 (soit 370 k€/an) alors qu'elle n'avait pas payé les accroissements d'offre jusqu'au 2% !

Nous estimons que notre gestion, est réalisée en « bon père de famille » au profit de la collectivité en droite ligne avec l'esprit du contrôle analogue qui dispose d'un contrôle similaire à celui d'un service interne de la collectivité.

De même qu'est fait grief d'une présentation budgétaire en format « analytique » alors que les redditions de comptes officiels sont en format « comptabilité générale – PCG », marquent la volonté de proposer au conseil d'administration d'une vision plutôt pratique et expressive.

Enfin, il est jugé un recours, qui paraît trop important, à la sous-traitance à des sociétés privés. Comme demandé nous lançons une analyse économique et organisationnelle permettant de vérifier le curseur d'offre à sous-traiter. Notre objectif a toujours été d'optimiser les moyens (usage véhicules, nature de service et convention collective, financement des investissements en matériel roulant). Avec une vision macro-économique, nous estimons rechercher le double intérêt de l'optimum économique et d'une forme de soutien du tissu local. D'ailleurs, dans le contexte complexe de la crise sanitaire qui touche très fortement l'activité tourisme, cela permet d'assurer un volant d'activité pérenne aux entreprises de ce secteur.

Suite aux échanges qualitatifs et aux conseils prodigués par la chambre, nous avons déjà commencé à apporter les changements administratifs et travaillerons sur le potentiel nouveau contrat d'Obligation de Service Public (OSP) pour parfaire son architecture administrative et juridique. Nous allons ainsi maintenir l'esprit en nous adaptant à vos conseils juridiques et administratifs.

Nous retenons le côté positif du contrôle qui par l'absence de remarques valorise le travail des femmes et des hommes de l'entreprise en matière d'exploitation, d'expertise technique et commerciale. Nous allons nous appuyer sur ce rapport pour **maintenir notre ADN de meilleur outil possible pour notre collectivité et donc pour nos concitoyens.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Yves LE CHANU**

**Directeur Général**



La Mobilité sur Saint-Brieuc Armor Agglomération